

SÉANCE DU 6 février 2008

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 6 février 2008 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Pierre BOISSET**, Maire.

Étaient présents : Mmes COQUARD. DESCIEUX MIRESSI. PARETI. PORCHERET Mrs de la GRANGE. GROISON. JEANNE. MAGNIEN. ODOUL. TARDY. SIRI.
Mme MIRESSI Jeanine a été élue secrétaire de séance.
Lecture du procès verbal de la dernière séance est donnée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.

CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE "PRES BOUFFEAU" ET " AUX QUATRE PIEDS DE POIRIER "

Exposé du Maire :

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est déclaré favorable par délibération du 21 février 2007 sur le principe de la réalisation d'une opération d'aménagement sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur les terrains de la zone AU1a du secteur « Prés Bouffeau » et auquel est venu s'ajouter la zone Au1b du secteur « Aux Quatre Pieds de Poirier » par délibération du 2 mai 2007, le tout constituant le périmètre d'étude de la ZAC multi sites.

La Commune a confirmé sa décision de lancer les études préalables de faisabilité de la ZAC multi sites par cette même délibération du 2 mai 2007.

A l'issue de la réunion publique du 14 janvier 2008, le Conseil par délibération du 30 janvier 2008 a conclu à un bilan favorable à la suite de cette concertation et a décidé de poursuivre la procédure.

Programme prévisionnel des constructions

Concernant les projets, le dossier de création de la ZAC prévoit un programme prévisionnel des constructions correspondant aux besoins de la Commune et aux objectifs du PLU.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil les grandes lignes de ce programme présenté dans le dossier de création :

- Le projet concerne d'une part, l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat sur le secteur « Prés Bouffeau » qui se traduit par la réalisation d'une trentaine de logements.

Afin de créer un véritable quartier, une diversité de typologie sera développée dans un principe de mixité. En effet, le projet prévoit :

- environ 21 logements de type pavillonnaires
- environ 12 logements de types pavillons jumelés et/ou groupés

Le projet prévoit la création d'une voie interne en boucle depuis une entrée urbaine à l'Est le long de la rue des jardins permettant de faciliter la circulation.

L'opération laisse la possibilité d'autres liaisons du type « liaisons douces piétonnes ou voie de services » permettant de desservir la traverse Nord/Sud de l'opération conformément aux dispositions prévues dans les orientations d'aménagement.

Les espaces publics et paysagers seront constitués par :

- Une noue paysagère traversant la zone d'Ouest en Est,
- Un espace de convivialité au cœur de la zone et à l'intérieur de la voie interne,
- Un traitement architectural et paysager d'ensemble.

- D'autre part, l'aménagement d'une zone à vocation principale d'activités économiques sur le secteur « Aux Quatre Pieds de Poirier ». Il convient de rappeler qu'en matière d'activités économiques, il n'est pas judicieux de fixer le découpage des lots à l'avance. Il conviendra qu'il s'adapte au fur et à mesure aux besoins.

En matière d'accès et de desserte, l'entrée principale se fera depuis la rue d'Épernay au Nord de la zone.

La circulation interne est organisée selon une voirie principale composée de deux tournes brides qui à terme devraient former une voie en boucle permettant une circulation d'ensemble sur toute la future zone. Cela devrait permettre un raccordement futur et une ouverture à long terme sur la rue des Cîteaux au Sud de l'opération.

Le projet prévoit en outre :

- des espaces plantés intégrés dans l'aménagement paysagé du secteur,
- un traitement architectural et paysager d'ensemble
- un élargissement de la rue d'Épernay notifié comme « Emplacement réservé n°1 au PLU »,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-2, L.311-1, R.311-1, R.311-2, R.311-3, R.311-5 et R.311-6,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 février 2007 et du 2 mai 2007,

Vu la délibération du 30 janvier 2008 tirant le bilan de la concertation,

Vu le dossier de création et le programme prévisionnel exposé ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l

Le Conseil Municipal :

- **approuve le dossier de création de la ZAC tel qu'il a été soumis à la population et le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur des zones,**
- **approuve les études préalables concluant à la faisabilité technique et économique du programme global prévisionnel des constructions au regard notamment de son insertion dans son environnement naturel et urbain et du choix du site,**
- **décide de créer la zone d'aménagement concertée multi sites « Prés Bouffeu » à vocation habitat sur 2,2 hectares et « Aux Quatre Pieds de Poirier » à vocation d'activités artisanales sur 1.6 hectares,**
- **confirme que l'aménagement et l'équipement de la zone sera régi directement par la commune à l'initiative du projet,**
- **donne tout pouvoir au Maire pour engager les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération**

Le Conseil Municipal vote à main levée la décision de création de cette ZAC. Les résultats sont les suivants :

Votants : 13 Exprimés : 12 Pour : 12 Abstention : 1

Le dossier est approuvé à la majorité absolue.

Conformément à l'article R.311-5, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera inséré dans le Bien Public.

DEVIS DE REALISATION D'AUVENT A LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal accuse réception d'un devis pour la réalisation d'un auvent au dessus de l'entrée principale de la salle des fêtes, transmis par l'entreprise SANCHEZ à Nuits Saint Georges, pour un montant de 3439.27 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de demander un autre devis avant de prendre sa décision.

VOTE DU COMPE ADMINISTRATIF 2007

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2007 qui présente:

- Dépenses de fonctionnement:	420 336,65 €
- Recettes de fonctionnement:	493 211,24 €
- Dépenses d'Investissement:	251 981,75 €
- Recettes d'Investissement:	274 654,74 €

Résultat excédentaire cumulé à la clôture de l'exercice 2007 de 504 556,61 €

Le compte administratif 2007 est approuvé par 12 voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré de l'assemblée au moment du vote.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2007 du percepteur qui présente les mêmes chiffres que le compte administratif 2007.

JARDIN SOROKATY

Mme REMONDET Christiane demande à continuer l'exploitation du jardin de Mr SOROKATY, appartenant désormais à la commune. Accord lui est donné jusqu'au début des travaux d'aménagement de la zone d'habitation.

PLACEMENTS DE FONDS

Le Conseil Municipal décide de placer la somme de 200 000,00 € pendant 3 mois sur un compte à terme du trésor public de GEVREY CHAMBERTIN.

LISTE D'ATTENTE DES TAXIS

Le Conseil Municipal enregistre la demande d'inscription sur la liste d'attente des stationnements de taxis de la société CHEVALIER / FAUCHON, siège social Gilly lès Cîteaux avec le numéro 4.

CONTRAT MME NOIROT

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de travail de Mme NOIROT Monique qui assure la fonction d'agent des services techniques dans les locaux de la mairie, à raison de 5 heures hebdomadaires, pour la période du 1er février 2008 au 24 septembre 2008, date de ses 60 ans, moyennant une rémunération mensuelle basée sur l'indice brut 280, majoré 283.

DEVIS ENFOUISSEMENT RESEAUX SICECO RUE BASSE

Le Conseil Municipal accepte le devis d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, dans une portion de la rue Basse qui va de la route des Grands Crus jusqu'au domaine des Lambrays.

Ce devis s'élève à une dépense estimative de 17 231 € qui sera inscrite au Budget Primitif de 2008.

REMBOURSEMENT FRAIS SINISTRE

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la somme de 1139,24 € de AXA France, correspondant aux frais occasionnés par le remplacement d'un candélabre accidenté le 26/09/07.

VENTE DE DALLES DE PIERRE

Un acheteur pour les dalles de pierre se propose à 1 200 €. La vente est acceptée par le conseil municipal

D.G.E. RÉFECTION FAÇADE MAIRIE

Le Conseil Municipal réitère sa demande d'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2008, pour les travaux de ravalement de la façade de la mairie, sur ses quatre faces.

Les travaux ont été réalisés après réception de l'attestation de dépôt du dossier dans vos services du 08/01/2007, achevés en mai 2007, pour un montant de 30 923,00 € hors taxes, soit 36983,90 € TTC.

La dépense a été entièrement assumée par la commune, sans autre participation.

BRANCHEMENT RUE DES JARDINS

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de branchement aux réseaux dans la rue des Jardins, en zone UD du plan local d'urbanisme. Tous les propriétaires de cette rue avaient été avertis, en temps utile, de l'interdiction de rouvrir la route pendant cinq ans. Ce délai n'est pas écoulé mais le conseil consent à la réalisation d'un branchement global pour l'ensemble des terrains du propriétaire concerné, qui sera reçu et tenu de déclarer ses intentions quant à la vente de ses autres terrains, autant que son engagement à procéder au groupement des branchements sur le chemin d'accès privé puis de faire une seule liaison avec la commune.

CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE

ELECTIONS MUNICIPALES Scrutin du 9 mars 2008 1^{er} tour

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
- Pascale PARETI - M.Laurence DESCIEUX - Gérard TARDY	- Pierre GROISON - Jean Claude SIRI - Nadine PORCHERET	- Jeanine MIRESSI - Thierry ODOUL - Christian JEANNE	- Claudette COQUARD - Pierre BOISSET - Jean Paul MAGNIEN - François de la GRANGE

ELECTIONS MUNICIPALES Scrutin du 16 mars 2008 2^{ème} tour

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
- Pascale PARETI - M.Laurence DESCIEUX - Gérard TARDY	- Pierre GROISON - Jean Claude SIRI - Nadine PORCHERET	- Jeanine MIRESSI - Jean Claude SIRI - Christian JEANNE	- Claudette COQUARD - Pierre BOISSET - Jean Paul MAGNIEN - François de la GRANGE

VENTE TERRAIN LES CROIX

Le Conseil Municipal entérine la vente du terrain cadastré AN 456, lieudit " Les Croix" dans les conditions définies par délibération du 6 septembre 2006, déposée en préfecture de Côte d'or le 21 septembre 2006, à la SCI PERROT MINNOT, immatriculée le 11/01/2008 au registre du commerce et des sociétés, siège 21

rue de Velle à Vosne Romanée, Côte d'Or, dont le gérant associé est Monsieur Christophe PERROT MINNOT.

QUESTIONS DIVERSES

- ↪ Accord de principe sur la reprise des activités du club des Jeunes de Morey Saint Denis, encadré par des adultes.
- ↪ Lecture de la lettre de M.SUGUENOT du 10/12/07 concernant le dossier du rond point de la RN 74. Une réunion de réajustement de l'avant projet sera programmée.
- ↪ lecture lettre de Mr BRYCZEK Édouard reçue le 6 février 2008; lecture réponse de Mr le Maire aux pétitionnaires de la ZAC, lecture lettre Mr le Maire concernant le permis de construire de BRYCZEK Christophe.
- ↪ le Conseil Municipal alerte la DDE sur la gêne provoquée par des automobilistes qui stationnent le long de la RD974, devant chez Alabeurthe.
- ↪ refaire le chemin des clos Solon et une grille d'égout dans la Grande Rue.

Prochain Conseil Municipal, le 05/03/2008, à 19 heures.

Séance levée à 19 h 10.

Affiché le 15/02/2008.